

GLOXER C1TE PORCELAINEUX

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

Selon le Règlement Européen de Produit de Construction (RPC) n° 305/2011

N° DoP ES-TC0021

1. Code d'identification unique du produit type :

GLOXER C1TE PORCELAINEUX

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

Ciment colle type **C1TE (UNE EN 12004 : 2008)**. Voir emballage : nom du produit, numéro de lot et date de fabrication.

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Pour le placement de revêtements céramiques et sols à l'intérieur et à l'extérieur de tous types de céramique. Particulièrement indiqué pour porcelaineux, mosaïque vitré (piscine) et revêtement sur plaque de carton plâtre.

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

TRUCCSA SIGLO XXI, S.L.

C/ Budapest, parcela 42
Polígono Industrial Cabezo Beaza
CP 30353 Cartagena (Murcia)

truccsa@truccsa.com

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

Non applicable

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

Système 3

7. Dans le cas de la déclaration de performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

UNE-EN 12004 : 2008

Nom et numéro d'identification de l'organisme notifié : APPLUS-LGAI Technological Center S.A., organisme notifié avec le n° 0370.

Tâche réalisée : Essais de type initiaux

Système d'évaluation : 3

Document émis : Rapport d'essai n° 11/3883-2768

GLOXER C1TE PORCELAINEUX

8. Cas de déclaration de performances relative à un produit de construction pour lequel il a été émis une évaluation technique européenne :

Non applicable

9. Performances déclarées :

	Valeur	Réglementation
Adhérence initiale	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	UNE EN-1348 8.2
Adhérence après d'immersion en eau	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	UNE EN-1348 8.3
Adhérence après vieillissement sous la chaleur	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	UNE EN-1348 8.4
Adhérence après cycles de gel et de dégel	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	UNE EN-1348 8.5
Temps ouvert (adhérence à 30 min.)	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	UNE EN-1346
Temps ouvert (adhérence à 20 min.)	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	UNE EN-1346
Détermination du glissement	$\leq 0,5 \text{ N/mm}^2$	UNE EN-1308

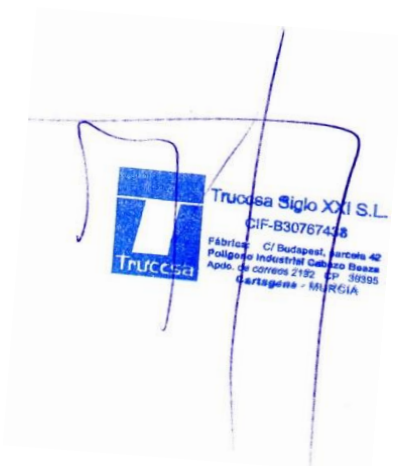
Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit :

Non applicable.

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :



Truccsa Siglo XXI S.L.
CIF-B30767438
Fábrica: C/ Budapest, parcela 42
Polígono Industrial Cabezo Beaza
Apdo. de correos 2192 CP 30353
Cartagena - MURCIA



Miguel Fernández Meca, Directeur Technique

Cartagena, 04 mars 2014